



Communiqué

Un nouveau cran est franchi

Ce 18 avril, le gouvernement Macron-Attal vient de franchir un nouveau cran dans sa remise en cause des libertés démocratiques.

Ce 18 avril, le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'union départementale CGT du Nord, à un an de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende pour « *apologie d'un acte de terrorisme* » et cela en raison d'un tract de l'UD CGT exprimant sa solidarité avec le peuple palestinien.

Ce 18 avril, la préfecture du Nord a interdit la conférence prévue à Lille par Jean-Luc Mélenchon et La France insoumise, au motif que les positions qui sont les leurs concernant la question palestinienne pourraient provoquer des « *troubles à l'ordre public* ».

Toute opinion autre que celle du gouvernement sur la question palestinienne se verra-t-elle désormais menacée d'interdiction ou de répression ? Dans les deux cas, c'est la liberté d'expression qui est remise en cause.

Le Parti des travailleurs exprime son indignation à l'encontre de la condamnation de Jean-Paul Delescaut et de l'interdiction de la conférence de Jean-Luc Mélenchon et assure l'un et l'autre de sa solidarité.

Le Parti des travailleurs est disponible pour toute initiative unitaire en défense de la liberté d'expression et des militants condamnés.

Montreuil, le 18 avril, 16 heures